



**Décision n° CODEP-STR-2018-022633 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 18 mai 2018 autorisant Electricité de France – Société Anonyme (EDF – SA) à modifier de manière notable l'installation nucléaire de base n<sup>os</sup> 124 (centrale nucléaire de Cattenom)**

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 593-15 ;

Vu le décret du 24 juin 1982 autorisant la création par Électricité de France de deux tranches de la centrale nucléaire de Cattenom dans le département de la Moselle ;

Vu le décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 modifié relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives, notamment ses articles 4 et 26 ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu l'accord délivré par courrier de l'ASN CODEP-STR-2015-011170 du 20 mars 2015 ;

Vu la décision n° CODEP-STR-2016-035098 du Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 14 septembre 2016 ;

Vu la demande de prolongation du délai d'entreposage des tubes guides de grappes transmise par courrier référencé D5320/9/2018/044 du 15 mai 2018 ;

Considérant que, par courrier du 15 mai 2018 susvisé Electricité de France – Société Anonyme (EDF – SA) a déposé une demande d'autorisation pour la prolongation du délai d'entreposage des tubes guides de grappes,

## **Décide :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Electricité de France – Société Anonyme (EDF – SA), ci-après dénommée « l'exploitant », est autorisée à modifier les modalités d'exploitation autorisées de l'installation nucléaire de base n<sup>os</sup> 124 dans les conditions prévues par sa demande susvisée.

### **Article 2**

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État :

- par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ;
- par les tiers, dans un délai de quatre ans à compter de sa publication.

### **Article 3**

Le Directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à Electricité de France – Société Anonyme (EDF – SA) et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Strasbourg, le 18 mai 2018.

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire  
et par délégation,  
Le chef de la division de Strasbourg

**SIGNÉ PAR**

Pierre BOIS